

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HOSPITALIERS LA MNH S'ENGAGE

*Nous sommes
hospitaliers*

- 4** AXES POUR AGIR COLLECTIVEMENT
- 15** ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LA MNH
- 20** ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- 15** PROPOSITIONS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS

Cahier #4

MNH

Mutuelle Nationale
des Hospitaliers

Sommaire

« PRENDRE SOIN
DE CEUX QUI PRENNENT
SOIN DE NOUS. »

Agir pour la santé des hospitaliers, un nouveau contrat social pour l'hôpital.
Par Benoît Fraslín, Président de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers. 04

Pourquoi la santé des hospitaliers doit-elle être au centre de nos préoccupations ? 06

Rendre-compte de nos expérimentations pour améliorer la santé des hospitaliers, le 1^{er} de nos engagements. 07

La synthèse de nos engagements et propositions au service de la santé des hospitaliers. 08

NOS AXES D'ACTION 18

AXE D' ACTIONS N°1

IDENTIFIER ET ACTIVER, DÈS À PRÉSENT, DES SOLUTIONS FACE AUX RISQUES SPÉCIFIQUES DES HOSPITALIERS. > FONDÉES SUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DE LEUR ÉTAT DE SANTÉ. 20

- Ce que la MNH fait déjà.
- Ce que **la MNH s'engage** à faire.
- Nos propositions pour l'hôpital.

AXE D' ACTIONS N°2

METTRE EN PLACE UN VÉRITABLE BOUCLIER DE PRÉVENTION POUR LES HOSPITALIERS > EN PRIVILÉGIANT L'EXPÉRIMENTATION ET L'ÉVALUATION. 28

- Ce que la MNH fait déjà.
- Ce que **la MNH s'engage** à faire.
- Nos propositions pour l'hôpital.

AXE D' ACTIONS N°3

SE MOBILISER IMMÉDIATEMENT POUR LA SANTÉ DES HOSPITALIERS > EN MULTIPLIANT LES ACTIONS CONCRÈTES. 36

- Ce que la MNH fait déjà.
- Ce que **la MNH s'engage** à faire.
- Nos propositions pour l'hôpital.

AXE D' ACTIONS N°4

FAIRE DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES HOSPITALIERS UNE PRIORITÉ > EN AGISSANT NOTAMMENT SUR L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE - VIE PERSONNELLE 44

- Ce que la MNH fait déjà.
- Ce que **la MNH s'engage** à faire.
- Nos propositions pour l'hôpital.

En savoir plus sur la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, nous contacter 52

La Collection « Nous sommes hospitaliers » 53

MNH

Préface de Benoît Fraslin

► *Président de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers*



« Nous devons, collectivement et prioritairement, nous mobiliser en faveur de la santé des hospitaliers, et avoir recours aux outils, de toute nature, indispensables à son amélioration. Notre défi immédiat doit être de travailler au mieux-être des hospitaliers. Plus encore, nous devons leur permettre de retrouver une bonne santé, tout au long de leur vie professionnelle, mais aussi lors de leur retraite. Nous ne pouvons pas nous résigner à constater que 24% des hospitaliers déclarent être en mauvaise santé¹ et qu'ils soient absents en moyenne 15,5 jour par an pour raison de santé, et 24,2 jours en ce qui concerne les hospitaliers de plus de 50 ans². Au sein de la MNH, nous souhaitons nous extirper des incantations et revendications afin de proposer des pistes d'actions concrètes et opérationnelles. En tant que mutuelle affinitaire des hospitaliers, il est de notre devoir de montrer l'exemple. Aussi, nous rappelons 15 actions, d'ores et déjà mises en œuvre au sein de la MNH et de ses filiales, pour agir en faveur de la santé des hospitaliers. Hélas, et nous en sommes parfaitement conscients, ce n'est pas suffisant. Nous portons donc 20 engagements supplémentaires pour la santé des hospitaliers qui seront directement assumés par la MNH ou

« NOUS DEVONS, COLLECTIVEMENT ET PRIORITAIREMENT, REPRENDRE EN MAIN LA SANTÉ DES HOSPITALIERS, MOBILISER LES OUTILS, DE TOUTE NATURE, INDISPENSABLE À SON AMÉLIORATION. »

ses filiales. De longue date, nous avons fait le choix d'un développement et d'une diversification de nos activités autour des enjeux de l'hôpital. Par cette approche singulière, nous avons conforté notre engagement dans l'économie sociale et solidaire. Il est donc logique que les entreprises de la MNH s'impliquent elles-aussi dans cette démarche. Ainsi, d'ici à la fin de l'année 2024, nous poursuivrons nos 15 actions préexistantes et déploieront nos 20 nouveaux engagements, concrets, directement perceptibles et aux effets mesurables, entièrement tournés vers une amélioration de la santé des hospitaliers. Ainsi, concrètement, avec détermination et par l'action, **la MNH s'engage**. Nous proposons également aux décideurs publics de réfléchir à nos 15 propositions pour la santé des hospitaliers, dont le fil conducteur est la rapidité de mise en œuvre. Nous avons écarté l'accessoire afin de nous concentrer sur l'essentiel. Nous en sommes profondément convaincus, ce corpus d'actions en faveur de la santé des hospitaliers peut participer à fonder un nouveau contrat social pour l'hôpital, et à renforcer durablement l'attractivité des métiers hospitaliers. Il ne remet pas en question la nécessité d'une réforme hospitalière plus en profondeur pour améliorer les conditions de travail, ou encore revoir

les organisations et renforcer les effectifs de l'hôpital public. Toutefois, là où celle-ci prendra du temps, nous proposons un certain nombre d'actions qui auront un effet direct sur la santé des hospitaliers.

Bien évidemment, ces actions ne seront pas, à elles seules, suffisantes pour solutionner l'ensemble des problèmes de santé des hospitalières et des hospitaliers. Nous en sommes pleinement conscients. Mais elles sont la concrétisation de la volonté de la MNH de prendre sa part, humblement, à la mesure de ses moyens et de ses capacités à agir pour la santé des femmes et les hommes qui prennent soin des autres.

Nous croyons profondément en l'avenir de notre service public hospitalier à la française. Afin de se donner un nouveau souffle, il doit d'abord renouer avec la confiance de ses agents et professionnels. L'amélioration de leur santé est, selon nous, le premier pilier de cette reconstruction. »

¹ Enquête MNH/ODOXA sur la santé des hospitaliers menée du 29 août au 9 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 1005 Français, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un échantillon de 1 325 professionnels de santé dont 703 infirmiers/ières, 233 aides-soignant(e)s, 137 médecins et 252 autres professionnels de santé (cadres de santé, personnels administratifs...)

² DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2022.

POURQUOI LA SANTÉ DES HOSPITALIERS DOIT-ELLE ÊTRE AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS ?

► *L'Observatoire MNH³ a permis d'interroger prioritairement les hospitaliers sur leur propre état de santé.*

Il en ressort plusieurs indicateurs qui alertent sur l'urgence de prendre soin de ces femmes et de ces hommes qui prennent soin de nous, qu'il s'agisse de leur santé mentale et/ou physique, mais également de leurs propres comportements.



[24%]

des hospitaliers déclarent être en mauvaise santé (+ 11 pts par rapport aux actifs en emploi). Chez les aides-soignantes, ce chiffre monte à 29%.



[69%]

des hospitaliers déclarent vivre « toujours » avec au moins une source de stress dans leur vie professionnelle (injonctions contradictoires, manque de communication, agressivité physique et verbale, ...).



[64%]

des hospitaliers déclarent avoir des problèmes de sommeil (+ 17 pts par rapport aux Français), dont 36% tous les jours ou presque.



[72%]

des hospitaliers jugent leur métier fatigant (+ 26 pts par rapport aux actifs en emploi), dont 30% très fatigant. Les aides-soignantes sont les plus concernées par ce sentiment : 87% d'entre elles jugent leur travail fatigant, dont 52% très fatigant.



[46%]

des hospitaliers sont mécontents de l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. C'est le double des actifs en emploi (23%).



[13%]

des hospitaliers interrogés déclarent avoir une consommation quotidienne de psychotropes (somnifères, antidépresseurs, anxiolytiques...), soit 5 pts de plus que les Français. Ils sont par ailleurs 18% à en avoir une consommation hebdomadaire.

³ Enquête MNH/ODOXA sur la santé des hospitaliers menée du 29 août au 9 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 1 005 Français, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un échantillon de 1 325 professionnels de santé dont 703 infirmiers/ières, 233 aides-soignant(e)s, 137 médecins et 252 autres professionnels de santé (cadres de santé, personnels administratifs...)

RENDRE-COMPTÉ DE NOS EXPÉRIMENTATIONS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HOSPITALIERS, LE 1^{ER} DE NOS ENGAGEMENTS

► *Pour la santé des hospitaliers, la MNH s'engage.*

Face à l'urgence de la situation, il est crucial d'agir dès maintenant. Mais cette action doit également s'inscrire dans le temps, pour permettre d'apporter une amélioration concrète à la santé des hospitaliers.

Pour atteindre cet objectif, nous sommes convaincus qu'il est indispensable de coupler l'expérimentation à une évaluation régulière de nos engagements et de leur impact.

IL S'AGIT DONC DE NOTRE 1^{ER} ENGAGEMENT :

Évaluer nos actions pour rendre compte, pour corriger et/ou amplifier certaines mesures.

Cette méthode, que nous voulons responsable, sera mise en œuvre à travers un calendrier comprenant des points d'évaluations réguliers de nos actions et de nos engagements. Notre ambition est de rythmer notre démarche sur un temps court : 24 mois.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE NOS ENGAGEMENTS





Nous sommes hospitaliers

LA SYNTHÈSE DE NOS ENGAGEMENTS ET PROPOSITIONS AU SERVICE DE LA SANTÉ DES HOSPITALIERS

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HOSPITALIERS, **LA MNH S'ENGAGE.**

4 AXES POUR AGIR COLLECTIVEMENT
20 ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES
15 PROPOSITIONS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS

LA SYNTHÈSE DE NOS ENGAGEMENTS ET PROPOSITIONS AU SERVICE DE LA SANTÉ DES HOSPITALIERS

ENGAGEMENT 1

Rendre-compte de nos expérimentations pour améliorer la santé des hospitaliers.

L'ensemble de nos engagements et expérimentations comprennent des points d'évaluations réguliers de leur efficacité. Notre ambition est de rythmer notre démarche sur un temps court de 24 mois.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 07](#)



AXE D' ACTIONS [1] IDENTIFIER ET ACTIVER, DÈS À PRÉSENT, DES SOLUTIONS FACE AUX RISQUES SPÉCIFIQUES DES HOSPITALIERS

EXEMPLE D' ACTION CONCRÈTE DE LA MNH

La MNH participe à la connaissance et à l'objectivation scientifique des problématiques propres aux hospitaliers.

La MNH finance la recherche scientifique sur la santé des soignants à travers la Fondation MNH et son partenariat avec la DREES autour de 3 axes de recherche :

- La santé des femmes chez les professionnelles de santé
- La santé des professionnels de santé et le cancer
- La santé mentale, les addictions et les professionnels de santé

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 22](#)



CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT 2

Créer la première bibliothèque d'initiatives d'amélioration de la santé des hospitaliers.

La MNH s'engage à créer la première bibliothèque d'initiatives d'amélioration de la santé des hospitaliers. Il s'agira de réunir en un seul endroit les initiatives de bonnes pratiques menées par les hospitaliers eux-mêmes, et plus largement par l'ensemble des professionnels de santé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 25](#)



Mais aussi :

ENGAGEMENT 3

Renforcer l'utilisation du Bureau d'intelligence collective MNH.

La MNH s'engage à porter à deux éditions par an, les travaux du Bureau d'Intelligence Collective dédiés à l'amélioration de la santé des hospitaliers.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 26](#)

ENGAGEMENT 4

Rester connecté aux hospitaliers grâce à l'Observatoire MNH.

La MNH s'engage à poursuivre et amplifier les travaux de l'Observatoire MNH ainsi que les partages des résultats.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 26](#)

ENGAGEMENT 5

Mettre à disposition de l'hôpital public des données agrégées sur les risques spécifiques des hospitaliers constatés par la MNH dans le cadre de ses couvertures santé et prévoyance.

La MNH s'engage à partager avec les hospitaliers son outil de reporting permettant d'identifier par établissement de santé ou groupement hospitalier de territoire différentes informations comme la démographie de ses adhérents, la consommation de soin des hospitaliers adhérents et leurs éventuelles atypies, les différents recours à l'action sociale de la MNH, etc.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 26](#)



NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION 1

Créer un Haut-Commissariat à la santé des hospitaliers.

Nous proposons de créer un Haut-Commissariat exclusivement dédié à la santé des hospitaliers, et plus largement des professionnels de santé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 27](#)

PROPOSITION 2

Cartographier et centraliser, sous l'égide de la DREES, un bilan annuel de l'état de santé des hospitaliers.

Nous proposons de confier à la DREES le soin d'organiser une cartographie claire, centralisée et annualisée de l'état de santé des hospitaliers et de ses conséquences sur les organisations hospitalières.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 27](#)

PROPOSITION 3

Impulser une mission flash d'urgence de 24 mois sur les actions visant à améliorer la santé des hospitaliers.

Nous proposons de confier au Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers la mission de définir, à travers une mission flash d'au maximum 24 mois, une politique d'actions visant à améliorer la santé des hospitaliers et de l'ensemble des professionnels de santé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 27](#)



AXE D'ACTIONS [2]

METTRE EN PLACE UN VÉRITABLE BOUCLIER DE PRÉVENTION DES HOSPITALIERS

EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE DE LA MNH

La MNH a initié des expérimentations de « villages prévention » dans les IFSI et IFAS du Nord et de l'Est de la France.

La MNH a co-construit une journée de formation « villages prévention » au sein des IFSI et IFAS. Elle s'articule autour d'ateliers thématiques dédiés à la santé des futurs hospitaliers et professionnels de santé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 31

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT 6

Créer le dispositif numérique « Mon Pass Prévention MNH ».

La MNH s'engage à développer un dispositif numérique, « Mon Pass Prévention MNH », dont le but sera d'inciter ses adhérents hospitaliers à s'inscrire dans une démarche de prévention. Il sera notamment adossé aux trois rendez-vous prévention créés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 32



Mais aussi :

ENGAGEMENT 7

Accompagner la montée en charge des 3 rendez-vous prévention aux âges clés de la vie par une véritable politique de « aller-vers » nos adhérents.

La MNH s'engage à accompagner, dès 2023, la montée en charge des rendez-vous prévention aux 3 âges clés de la vie, à travers une politique de « aller vers » ses adhérents éligibles.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 32

ENGAGEMENT 8

« Jeunes hospitaliers » : Expérimenter l'intégration de formations sur sa propre santé au sein de programmes pédagogiques des étudiants en santé et adaptées aux réalités de leurs futurs métiers.

La MNH s'engage à expérimenter, avec un ou plusieurs IFSI et/ou IFAS volontaires, la mise en œuvre de modules de formations à destination des étudiants sur leur propre santé, intégrés dans leur cursus scolaire.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 33

ENGAGEMENT 9

« Jeunes hospitaliers » : Renforcer les actions de prévention sur la santé sexuelle et sur la contraception.

La MNH s'engage à contractualiser des partenariats avec les bureaux des étudiants et associations étudiantes afin de mener des animations dédiées.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 33

ENGAGEMENT 10

« Jeunes hospitaliers » : Organiser le 1^{er} hackathon dédié à l'amélioration de la santé des soignants.

La MNH s'engage à organiser, en 2023, le premier hackathon pour l'amélioration de la santé des soignants.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 33

NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION 4

Mettre en œuvre la réforme de la protection sociale complémentaire en portant une véritable ambition sur la prévention santé.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des hospitaliers constituera une avancée majeure pour leur accès aux soins et la structuration d'une démarche de prévention à leur endroit.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 34

PROPOSITION 5

Instaurer dès 2023, une participation forfaitaire mensuelle de 15 euros à la complémentaire santé des hospitaliers, en amont de la réforme de la PSC.

À l'instar de la Fonction Publique de l'État (FPE), nous proposons de mettre en place une participation forfaitaire mensuelle de 15 € au bénéfice des agents de la FPH pour le financement de leur complémentaire santé, dès 2023.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 34

PROPOSITION 6

Accélérer l'ouverture des négociations sur la mise en œuvre de la réforme de la PSC.

La MNH propose d'inciter les partenaires sociaux hospitaliers à ouvrir, dès 2023, les négociations sur la réforme de la PSC afin que celle-ci puisse produire tous ses effets pour les hospitaliers.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 34

PROPOSITION 7

Inclure obligatoirement un volet santé des hospitaliers dans les projets d'établissement.

La santé constitue un axe prioritaire d'actions à mettre en œuvre, qui doit s'intégrer à part entière dans les projets d'établissement. Ses implications sont nombreuses et vont du bien-être au travail, en passant par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auxquels sont exposés les hospitaliers. Ce volet santé devra pleinement intégrer les services de santé au travail pour lesquels l'hôpital public doit disposer de moyens renforcés.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 35

PROPOSITION 8

Refondre les parcours professionnels à l'hôpital.

La MNH propose d'ouvrir, entre l'État et les partenaires sociaux, un chantier de refonte des parcours professionnels à l'hôpital afin de mieux tenir compte de la pénibilité des métiers et de leur impact sur la santé des agents, et mieux anticiper les enjeux de reclassement, de reconversion, d'adaptation du temps de travail et d'évolution professionnelle.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 35

PROPOSITION 9

Inclure la santé des hospitaliers dans les maquettes de formation des professionnels de santé (IFSI, IFAS, Facultés de médecine, etc.), ainsi que de leur encadrement (EHESP, écoles de cadres, etc.).

La MNH propose de sensibiliser, dès leur formation, les futures générations d'hospitaliers à leur propre santé. Cette formation initiale permettra l'émergence d'une véritable culture commune partagée par tous, professionnels de santé comme encadrants.

► Pour en savoir plus, rendez-vous page 35



AXE D'ACTIONS [3] SE MOBILISER IMMÉDIATEMENT POUR LA SANTÉ DES HOSPITALIÈRES

EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE DE LA MNH

Soutien de la Fondation MNH aux initiatives destinées à agir pour la santé des femmes.

La Fondation MNH accompagne financièrement plus de 30 initiatives visant à améliorer la santé des femmes.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 39](#)

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT 12

Lutter contre la précarité menstruelle en prenant en charge financièrement les protections hygiéniques de nos adhérentes étudiantes.

La MNH s'engage, grâce à son action sociale, à prendre en charge financièrement les protections hygiéniques des étudiantes boursières, adhérentes ou ayants-droits de la MNH, âgées de 18 à 25 ans.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 40](#)

ENGAGEMENT 14

Initier une campagne de sensibilisation à la vaccination HPV auprès de l'ensemble de nos adhérents.

La MNH s'engage à informer et sensibiliser ses jeunes adhérents, garçons et filles, ainsi que leurs parents, aux bénéfices de la vaccination HPV.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 41](#)



Mais aussi :

ENGAGEMENT 11

Déployer une politique de « aller vers » nos adhérentes pour promouvoir activement les campagnes de dépistage des cancers féminins (utérus et sein).

La MNH s'engage à utiliser tous ses supports de contacts directs et indirects avec ses adhérentes afin de les informer et de les inciter à se faire dépister.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 40](#)

ENGAGEMENT 13

Investir de nouveaux territoires de prévention pour la santé des femmes dont l'endométriose.

La MNH s'engage à sensibiliser ses adhérentes à l'endométriose qui touche près d'1 femme sur 10, ainsi que les directions hospitalières et équipes d'encadrement afin de mieux accompagner les hospitalières face à cette maladie.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 41](#)

ENGAGEMENT 15

Organiser les 1^{ères} journées de formation dédiées à la santé des femmes de santé.

La MNH s'engage à organiser les 1^{ères} journées de formation dédiées à la santé des femmes de santé, avec sa filiale Phosphoria, spécialiste de la formation des acteurs de la santé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 41](#)

ENGAGEMENT 16

Construire un catalogue de formations continues dédiées à la santé des hospitalières.

La MNH s'engage à construire des formations dédiées à la santé des femmes hospitalières, afin d'améliorer les politiques de santé au travail des établissements à destination de ces dernières.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 42](#)

ENGAGEMENT 17

Initier une démarche de formation et de sensibilisation des hospitaliers, de leur encadrement et de leurs employeurs pour lutter contre la banalisation des violences sexistes et sexuelles à l'hôpital.

La MNH s'engage à lutter contre leur banalisation et leur invisibilisation, notamment en agissant pour la formation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes de l'hôpital grâce à sa filiale Phosphoria.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 42](#)



NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION 10

Faire de la santé des hospitalières une priorité de l'action publique en y associant le Secrétariat d'État à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et les délégations parlementaires aux droits des femmes, sous l'égide du Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers.

Nous proposons que la santé des hospitalières fasse l'objet d'un volet spécifique et prioritaire de la mission du Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 43](#)

PROPOSITION 11

Intégrer spécifiquement la santé des hospitalières dans les plans d'égalité femme - homme des établissements hospitaliers.

Bien que déjà intégrée par certains aspects, la santé des hospitalières nous semble devoir être incluse comme thématique obligatoire des plans d'égalité femme - homme, ce dans l'ensemble de ses dimensions.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 43](#)

PROPOSITION 12

Lancer une campagne nationale de sensibilisation et d'action sur les violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la santé.

En dépit de la libération de la parole sur le sujet ces dernières années, les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les situations de sexisme quotidien continuent dans l'ensemble de la société. L'hôpital n'en est pas exempt. Nous proposons une campagne nationale de sensibilisation et d'action, associant l'ensemble des parties-prenantes de l'hôpital.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 43](#)



AXE D'ACTIONS [4]

FAIRE DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES HOSPITALIERS UNE PRIORITÉ

EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE DE LA MNH

La MNH accompagne et soutient la prise en charge psychologique des hospitaliers. Avec la mise à disposition d'une plateforme de soutien psychologique ouverte 24H/24H à ses adhérents ainsi que la prise en charge de leurs soins psychologiques, y compris en dehors du parcours *Mon psy*.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 47](#)

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT 18

Renforcer notre action sociale en faveur de nos adhérents, en mettant à leur disposition un accompagnement par des assistantes sociales dédiées

La MNH s'engage à mettre en place un dispositif d'écoute et d'accompagnement social. Ce nouveau service, gratuit, permettra à nos adhérents de joindre, grâce à un numéro spécial dédié, un assistant social spécifiquement formé.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 49](#)

Mais aussi :

ENGAGEMENT 19

Lutter contre l'isolement et favoriser la solidarité intergénérationnelle grâce à la mobilisation de nos élus, afin que notre réseau mutualiste facilite la création de liens avec et entre les jeunes et les retraités hospitaliers.

La MNH s'engage, avec le nouveau statut de bénévole non-élu, à favoriser l'engagement bénévole des jeunes générations et des retraités, dans l'objectif, notamment, de créer du lien intergénérationnel et de lutter ainsi contre l'isolement.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 49](#)

ENGAGEMENT 20

Expérimenter la formation des futurs professionnels de santé, dès leurs études, aux premiers secours en santé mentale, pour développer la capacité de pair-aidance entre professionnels.

La MNH s'engage à expérimenter un module de formation aux premiers secours en santé mentale auprès des étudiants hospitaliers, et soutenir ces derniers dans la mise en place, au sein de leurs écoles comme des établissements, d'un dispositif de pair-aidance adapté.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 50](#)



NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION 13

Institutionnaliser un soutien psychologique collectif et/ou individuel au sein de l'hôpital, avec l'appui de cellules dédiées, externes à l'établissement.

Notre proposition vise à généraliser un soutien psychologique dédié aux hospitaliers au sein des établissements de santé, et à en faire un objectif majeur des politiques de santé au travail.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 51](#)

PROPOSITION 14

Créer des actions de service civique spécifiquement dédiées à la prévention des risques psychologiques des jeunes hospitaliers, dans une démarche de pair-aidance.

Nous proposons que le Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers puisse mobiliser tous les outils préexistants, à l'instar du service civique, afin de faciliter la mise en œuvre d'une démarche de pair-aidance notamment à destination des jeunes hospitaliers.

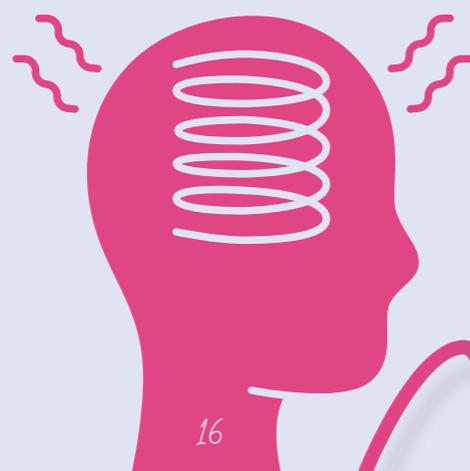
► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 51](#)

PROPOSITION 15

Dédier une partie de la politique d'amélioration de la santé des hospitaliers et des fonds qui y seront dédiés à la réduction de toutes les formes de violences au sein de l'hôpital.

Nous proposons qu'un financement spécifique de la politique d'amélioration de la santé des hospitaliers soit consacré à la réduction des violences à l'hôpital. Bien souvent cantonnée au seul rapport patients/soignants, la réalité des violences à l'hôpital s'avère plus complexe et ample : violences institutionnelles, violences hiérarchiques entre hospitaliers, tabou de la gestion émotionnelle de l'humain au quotidien.

► Pour en savoir plus, rendez-vous [page 51](#)





Nous sommes hospitaliers

La MMH s'engage!

NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS
AU SERVICE DE LA SANTÉ
DES HOSPITALIERS



ACTION [1]



IDENTIFIER ET ACTIVER, DÈS À PRÉSENT, DES SOLUTIONS FACE AUX RISQUES SPÉCIFIQUES DES HOSPITALIERS ...

... FONDÉES SUR UNE MEILLEURE
CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ
DE LEUR ÉTAT DE SANTÉ.

Le dernier Observatoire MNH, dont les principaux résultats et enseignements ont été publiés en septembre 2022, révèle que la santé des hospitaliers est préoccupante.

Ils sont exposés à de multiples risques, physiques comme psychologiques, inhérents ou induits par leur activité professionnelle, ainsi qu'à la violence de notre société.

Toutefois, assez curieusement, nous manquons de données chiffrées, d'informations claires et documentées scientifiquement sur l'état de santé des hospitaliers, et plus largement de l'ensemble des professionnels de santé.

Cette situation relève du paradoxe. Il est urgent de la dépasser afin de pouvoir s'attaquer avec plus de force à ce sujet

central que constitue la santé de celles et ceux qui nous soignent et sans qui notre hôpital public ne saurait fonctionner.

En effet, si la crise de l'hôpital est le résultat de multiples dysfonctionnements, si les solutions à mobiliser sont forcément diverses, la santé des hospitaliers se distingue par son urgence particulière ainsi que par la capacité que nous avons collectivement y apporter rapidement des réponses concrètes.

Mieux connaître l'état de santé des hospitaliers et ses différents déterminants, c'est se donner la capacité d'agir, ensemble, de façon plus ciblée et priorisée.

Afin d'atteindre cet objectif, nous proposons de créer un Haut-Commissariat exclusivement dédié à la santé des hospitaliers et orienté vers l'action.

CE QUE LA MNH FAIT DÉJÀ

ACTION [1]

La MNH participe à la connaissance et à l'objectivation scientifique des problématiques de santé propres aux hospitaliers.

La MNH finance la recherche scientifique sur la santé des soignants à travers la Fondation MNH et son partenariat avec la DREES autour de 3 axes de recherche :

- La santé des femmes chez les professionnelles de santé
- La santé des professionnels de santé et le cancer
- La santé mentale, les addictions et les professionnels de santé

L'appel à manifestation d'intérêt pour une collaboration de recherche entre la DREES, la Fondation MNH et des organismes de recherche sur la santé des professionnels de santé.

(Année universitaire 2022-2023) • Horaires et charge de travail, facteurs multiples de stress, gestion du sommeil... par la nature de leur métier, les soignants sont confrontés à des problématiques de santé spécifiques pouvant entraîner des difficultés particulières et des comportements à risque, que ce soit dans l'accès à la santé, le parcours de soin ou la prévention. Pour rendre visibles ces difficultés, les analyser et in fine faire émerger des solutions, il est nécessaire de produire de la connaissance, de la rendre accessible au plus grand nombre et d'en porter les résultats auprès des institutions et tutelles. C'est dans cet objectif qu'un partenariat inédit entre la Fondation MNH et la DREES a été initié.

Le Président de la Fondation MNH, Maurice Mouhet, le Délégué Général, Philippe Denormandie, et les équipes de la Drees ont été reçus par la Ministre Agnès Firmin Le Bodo pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur la « santé des professionnels de santé ». Avec ces travaux de recherche, nous souhaitons

participer à la connaissance et à l'objectivation des problématiques propres à ceux qui nous soignent. Pour mener à bien ce projet, nous soutiendrons financièrement, à hauteur de 100 000 € par projet et par an, une ou plusieurs équipe(s) de recherche pendant une durée maximale de 2 ans.



LA FONDATION MNH

La Fondation MNH est une fondation d'entreprise créée en 2018 par la Mutuelle Nationale des Hospitaliers et les entreprises de son groupe. Elle agit avec pour mission de Prendre soin de l'humain dans la santé, en encourageant et favorisant le dialogue et la collaboration entre les femmes et les hommes, patients, familles, professionnels du soin, aidants et proches. Dans ce cadre, la Fondation soutient des projets d'intérêt général qui placent l'humain au cœur du parcours de soin. Elle soutient, dans le cadre d'un accompagnement structurant et pluriannuel, le développement et le changement d'échelle des projets ainsi que leur évaluation d'impact social pour apporter des réponses concrètes et durables aux enjeux de santé adressés.

1 La médiation en santé

Une approche fondamentale pour tisser des liens de confiance et de proximité favorisant l'accès aux soins des plus fragiles. Dans ce cadre, elle soutient des actions de « aller vers » et de « faire avec » portées par des acteurs de terrain et des professionnels de santé pour que chacun puisse avoir accès à la santé et aux soins.

2 La santé des professionnels de santé

Depuis 2022, la Fondation s'intéresse à la santé des professionnels de santé - quel que soit leur métier et le lieu où ils exercent. Pour cela, elle ambitionne de produire de la connaissance sur leur santé, en soutenant des travaux de recherche et recherche-action dont les résultats seront rendus accessibles à tous. L'objectif est de produire de la connaissance sur la santé des professionnels de santé, dans les établissements de santé et médico-sociaux ou libéraux, afin de révéler les problématiques de santé qui leur sont propres.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION MNH

La Fondation s'est entourée d'un Conseil scientifique composé de :

- **Alice ALVAREZ**, Présidente de l'association nationale de santé du travail des hospitaliers ;
- **Marie-Carmen CASTILLO**, Professeur de psychologie clinique, directrice du Laboratoire de Psychopathologie et Neuropsychologie, responsable du Master de Psychologie Clinique à l'Université Paris-8 ;
- **Alexis DESCATHA**, Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en médecine et santé au travail au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers ;
- **Guillaume ECKERLEIN**, Directeur des Achats, de la Logistique et de la Qualité Hôtelière AP-HP Référent Fablab Héphaïstos ;
- **Arnaud GOULLIART**, Directeur de l'Institut Jean Bergeret, spécialisé dans le champ de la prévention et de la promotion en santé mentale ;
- **Serge GUÉRIN**, Sociologue, spécialiste des questions de vieillissement ;
- **Claire TANTET**, Claire Tantet, Médecin infectiologue à l'hôpital Bichat et Avicennes ;
- **Suzanne TARTIÈRE**, Médecin anesthésiste réanimateur au SAMU de Paris, Secrétaire générale de l'association les Transmetteurs.

CE QUE LA MNH FAIT DÉJÀ

ACTION [2]

Interroger de manière régulière les hospitaliers sur leurs problématiques de santé.

L'Observatoire MNH, réalisé en partenariat avec la Chaire Santé de Sciences Po et Odoxa, interroge à échéances régulières les hospitaliers, dans leur ensemble, sur leurs problématiques de santé. Le dernier Observatoire, publié en septembre 2022, a produit des résultats extrêmement intéressants, et tout aussi inquiétants, qui permettent de déceler la profondeur des enjeux de santé des hospitaliers et leur impact sur l'organisation hospitalière. L'édition précédente, dédiée à la relation

qu'entretiennent les Français avec leur hôpital public, avait été décryptée et commentée par de nombreuses parties-prenantes (think-tank, syndicats professionnels, spécialistes des enjeux de santé...) dans un numéro spécial des Cahiers de la MNH « Nous sommes Hospitaliers »⁴. L'Observatoire MNH nous a incité à amplifier encore notre démarche spécifiquement dédiée à la santé des hospitaliers.

4 Cahier#3 - Observatoire MNH - L'hôpital public s'impose comme un enjeu de société et politique majeur - 21 enseignements

ACTION [3]

Associer les acteurs de terrains à l'identification et la diffusion de solutions concrètes.

Le Bureau d'Intelligence Collective, créé et animé par la MNH, associe les acteurs du terrain à l'identification de solutions concrètes à leurs propres problématiques et enjeux, dans une approche ouverte, participative et concertée :

- La première édition a porté, en 2022, sur l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail à l'hôpital ;
- La seconde édition, en 2023, porte sur l'accompagnement des grossesses des hospitalières.

Le Bureau d'Intelligence Collective de la MNH réunit des acteurs de l'hôpital, dans une approche interprofessionnelle et intergénérationnelle. Il est animé grâce à des techniques d'intelligence collective qui permettent de faire travailler ensemble, avec efficacité, créativité et méthode, plusieurs dizaines d'hospitaliers, souvent issus d'horizons et de métiers très divers. La fréquence de ses travaux est actuellement annuelle.

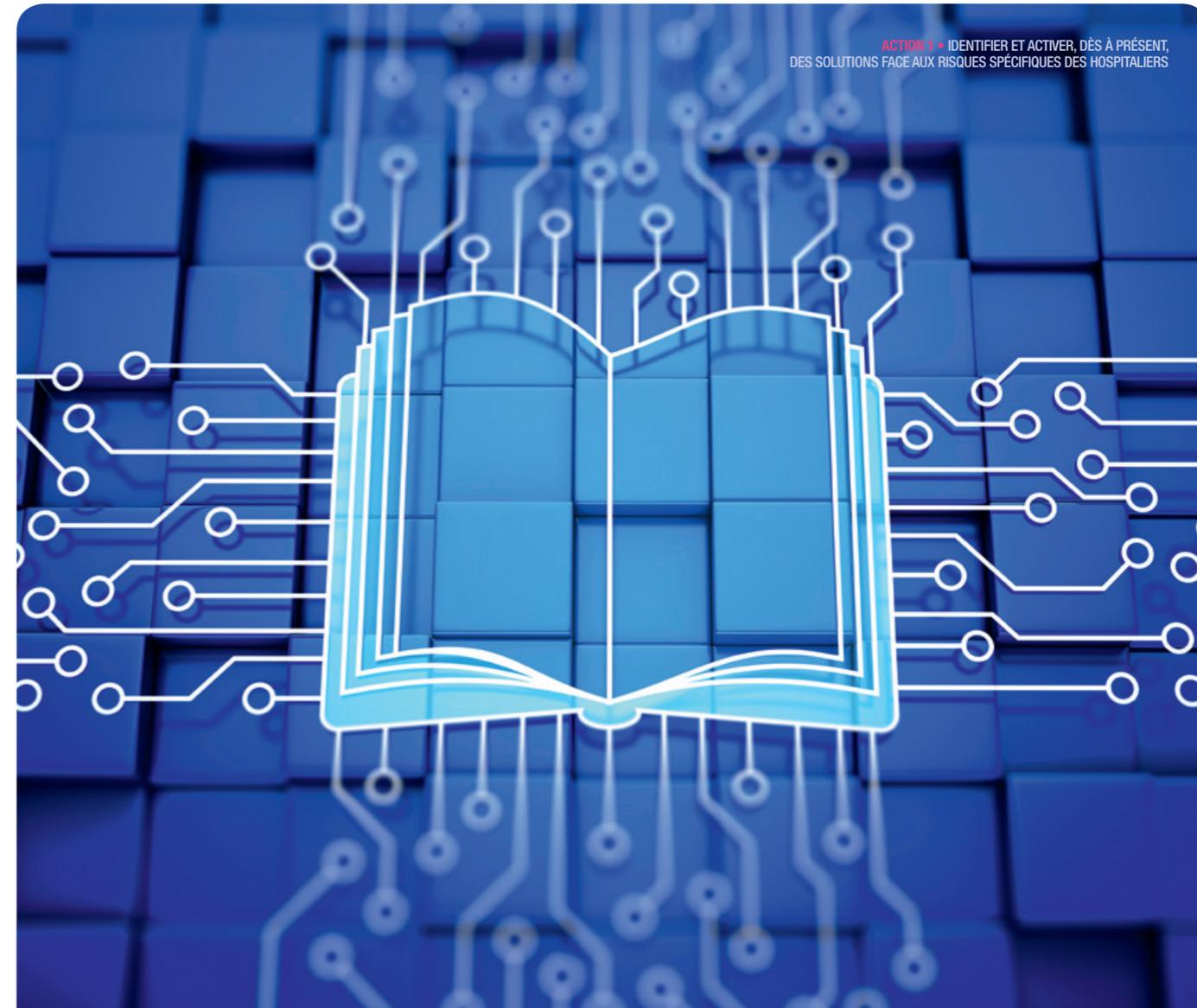
ACTION [4]

Valoriser les initiatives des hospitaliers, dans une approche ascendante.

Les Trophées MNH⁵ valorisent les initiatives des hospitaliers et participent à les faire connaître au sein de l'écosystème hospitalier. Contrairement à bien des idées reçues, les hospitaliers et l'hôpital public travaillent en permanence à l'amélioration de leurs organisations. Il existe, dans chaque hôpital, de nombreuses idées ou initiatives qui pourraient être utilement dupliquées, dans l'intérêt général. Les Trophées MNH ambitionnent d'identifier ces

bonnes pratiques et de les mettre en valeur afin de les diffuser au plus grand nombre. Ils sont organisés autour de 4 thématiques. Les Trophées MNH Prévention-Promotion de la santé, Handicap, ainsi que Culture et santé sont ouverts aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Le Trophée MNH Étudiants est réservé quant à lui aux étudiants en santé, quelle que soit leur formation.

5 www.mnh.fr/les-trophees-de-la-mnh



CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [2]

Créer la première bibliothèque d'initiatives d'amélioration de la santé des hospitaliers.

Partager les bonnes pratiques et permettre leur large diffusion relèvent d'une idée simple. Encore faut-il que l'accès aux informations soit disponible, et facile. **La MNH s'engage** à créer la première bibliothèque d'initiatives d'amélioration de la santé des hospitaliers. Il s'agira de réunir en un seul endroit, grâce à une plateforme numérique dédiée, les initiatives de bonnes pratiques menées par les hospitaliers eux-mêmes, mais aussi par l'ensemble des professionnels de santé, soit que la MNH

aura identifiées grâce à son réseau d'élus et de collaborateurs présents à l'hôpital, soit qui auront été portées à sa connaissance par les hospitaliers eux-mêmes. Cette véritable bourse de partage des bonnes pratiques constituera rapidement, nous l'espérons, une ressource documentaire et d'idées à disposition de tous les hospitaliers, et plus largement de l'ensemble des professionnels et établissements de santé.

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [3]

Renforcer l'utilisation du Bureau d'intelligence collective MNH.

Dans un premier temps et dès l'année 2023, **la MNH s'engage** à porter à deux éditions par an les travaux du Bureau d'Intelligence Collective dédiées à l'amélioration de la santé des hospitaliers. Partager, échanger, imaginer ensemble les améliorations utiles aux hospitaliers et à leur santé en partant de leur vécu et de leur réalité, c'est ainsi

que nous travaillons et développerons le Bureau d'Intelligence Collective MNH. Par ailleurs, les résultats de ces travaux seront rendus libre d'accès à tous les hospitaliers à travers la bibliothèque d'initiatives que nous mettrons prochainement en place (voir engagement n°2).

ENGAGEMENT [4]

Rester connecté aux hospitaliers grâce à l'Observatoire MNH.

L'Observatoire MNH a fait la preuve de son utilité. **La MNH s'engage** à poursuivre et amplifier ses travaux, ainsi que les partages des résultats. L'enjeu de l'Observatoire MNH est de produire de la connaissance directe et immédiate. Il doit permettre de nourrir, en temps réel, les réflexions

des parties prenantes ainsi que des décideurs publics, particulièrement s'agissant de la santé des hospitaliers. La prochaine édition de l'Observatoire MNH sera ainsi dédiée à la santé des femmes professionnelles de santé.

ENGAGEMENT [5]

Mettre à disposition de l'hôpital public des données agrégées sur les risques spécifiques des hospitaliers constatés par la MNH dans le cadre de ses couvertures santé et prévoyance.

Nous misons sur la transparence et souhaitons, par tous les moyens, rester fidèles à notre ADN de mutuelle affinitaire au service des hospitaliers. La MNH est la première mutuelle des hospitaliers. Depuis sa création, en 1960, elle est dirigée par des hospitaliers, pour des hospitaliers. Elle dispose d'une expertise spécifique et précieuse. Il nous semble donc utile et nécessaire de mettre à la disposition des parties prenantes, ainsi que des décideurs publics, des données agrégées sur les risques spécifiques des hospitaliers, identifiés par la MNH dans le cadre de ses couvertures santé et prévoyance.

Dans cet objectif, a construit un outil de *reporting* permettant d'identifier par établissement de santé et/ou groupement hospitalier de territoire : la démographie de ses adhérents, la consommation de soin des hospitaliers adhérents et ses éventuelles atypies, les différents recours à l'action sociale de la MNH, et bien d'autres informations... **La MNH s'engage** à mettre cet outil à disposition des établissements hospitaliers qui souhaiteraient bénéficier de données agrégées dans le cadre de la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la santé de leurs agents.

NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION [1]

Créer un Haut-Commissariat à la santé des hospitaliers.

La santé des hospitaliers est un enjeu majeur de notre système de santé public. Elle constitue un point d'attention et de vigilance que la collectivité doit à celles est ceux qui ont la tâche de la soigner. Elle est également un point d'ancrage fort d'un retour vers une attractivité des métiers du soin, et d'une fidélisation des agents du service public. Nous proposons de créer, dans les meilleurs délais, un Haut-Commissariat exclusivement dédié à la

santé des hospitaliers, et plus largement des professionnels de santé. Il sera doté d'une feuille de mission claire et de moyens réels pour mettre en œuvre les actions nécessaires. Il sera placé directement sous l'autorité de la Première Ministre pour une plus grande transversalité des mesures et afin de garantir la rapidité de leur mise en œuvre.

PROPOSITION [2]

Cartographier et centraliser, sous l'égide de la DRESS, un bilan annuel de l'état de santé des hospitaliers.

Nous proposons de confier à la DREES le soin d'organiser une cartographie claire, centralisée et annualisée de l'état de santé des hospitaliers et de ses conséquences sur les organisations hospitalières, permettant aux acteurs hospitaliers de bénéficier de données agrégées, commentées et facilement accessibles.

Pour ce faire, la DREES pourra capitaliser sur l'ensemble des données déjà existantes en associant les différents acteurs qui les produisent (CNRACL, CGOS, CNAM, OCAM, ...), évitant ainsi la fragmentation et la dispersion d'informations aujourd'hui à l'œuvre.

PROPOSITION [3]

Impulser une mission flash d'urgence de 24 mois sur les actions visant à améliorer la santé des hospitaliers.

Nous proposons de confier au Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers la mission de définir, à travers une mission flash d'au maximum 24 mois, une politique d'actions visant à améliorer la santé des hospitaliers et de l'ensemble des professionnels de santé. Cette mission sera tournée vers une action opérationnelle et rapidement perceptible par les hospitaliers. Elle pourra s'appuyer sur des rapports

parlementaires qui, le cas échéant, devront être rendus sous un délai maximum de 3 mois, et associer le plus largement possible les parties prenantes. Les actions qui pourront être mises en œuvre, sans recours à la loi, devront être engagées dès que possible. Les expérimentations, éventuellement duplicables après mesures de leurs effets concrets, seront privilégiées.



ACTION [2]



METTRE EN PLACE UN VÉRITABLE BOUCLIER DE PRÉVENTION POUR LES HOSPITALIERS EN PRIVILÉGIANT L'EXPÉRIMENTATION.

La prévention en santé est désormais en passe d'entrer dans le quotidien des Français, notamment grâce à l'instauration des rendez-vous prévention au 3 âges clés de la vie.

Il est évident que les hospitaliers doivent pleinement bénéficier de ces dispositifs. Il est même nécessaire d'aller plus loin en ce qui les concerne. Les hospitaliers sont en situation de souffrance et il est crucial d'actionner des dispositifs de prévention rapides et de plus long terme afin de corriger une situation devenue alarmante. Nous proposons ici un axe de réflexion autour des actions que nous menons déjà, auxquelles nous ajoutons 6 engagements

de la MNH, dont deux dédiés aux jeunes hospitaliers, ainsi que 6 propositions à destination des décideurs publics. Nous considérons qu'il faut agir vite et fort. Il importe de dépasser les blocages, quels qu'ils soient, afin de concrétiser au plus vite certaines d'entre elles.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de multiplier les expérimentations, tout en s'assurant de l'évaluation systématique de leur impact.

L'ensemble de cet arsenal d'actions, d'engagements et de propositions a pour vocation de créer un véritable bouclier prévention pour la protection de la santé des hospitaliers.

CE QUE LA MNH FAIT DÉJÀ

ACTION [5]

Mener des actions de prévention auprès des hospitaliers.

La MNH produit depuis de nombreuses années une documentation riche à destination de nos adhérents et de l'ensemble des hospitaliers, coconstruite avec des professionnels de terrain et des organisations reconnues (RESPADD, GERES, etc.). Cette documentation porte sur un ensemble de sujets de prévention : tabagisme et grossesse, alcool, cancer du sein, etc. 600 actions de prévention sont par ailleurs déjà conduites par la MNH chaque année auprès de ses adhérents, principalement en ce qui concerne

le risque d'épuisement professionnel, les troubles musculosquelettiques ou encore la promotion de l'activité physique.

La MNH dispose également d'un réseau de 140 délégués à la prévention et à la promotion de la santé présents dans les établissements de santé. Ces délégués bénévoles, hospitaliers eux-mêmes, sont dotés d'outils spécifiques pour conduire des actions de prévention au sein même de l'hôpital. Ils accompagnent ainsi au quotidien les adhérents de la MNH.

ACTION [6]

La MNH a initié des expérimentations de « villages prévention » dans les IFSI/IFAS du Nord et de l'Est de la France.

La sensibilisation des hospitaliers à prendre soin de leur santé doit intervenir dès leur formation initiale pour être efficace. Reconnue pour son expérience en matière de prévention, la MNH a été contactée par plusieurs IFSI et IFAS des Hauts-de-France et du Grand-Est afin de proposer un événement santé dédié à leurs étudiants, dans le cadre des modules de formation en santé publique. Afin qu'ils se saisissent mieux de leur santé, la MNH a donc coconstruit une journée de formation au sein des IFSI et IFAS dénommée « villages prévention ». Cette journée s'articule autour de 5 ateliers thématiques liés à la santé des futurs

hospitaliers et professionnels de santé, à travers des jeux ludiques en équipes. Les étudiants sont également formés et accompagnés par la MNH pour devenir eux-mêmes des « préventeurs » au sein de leur école, favorisant le « aller-vers », l'entraide et la pair-aidance auprès du public étudiant.

Le succès de cette expérimentation auprès des étudiants a suscité l'intérêt de nombreux instituts de formation, notamment à Thionville, Nancy, Metz, Dunkerque, Amiens, ... qui ont à leur tour mené à bien ces « villages prévention » en partenariat avec la MNH.

ACTION [7]

La MNH initie des actions de prévention avec des hôpitaux qu'elle généralise après expérimentation.

Depuis 60 ans, la MNH met en place des actions de prévention au sein d'établissements hospitaliers, qu'elle généralise en cas de réussite. C'est notamment le cas de l'opération Hôpital sans

Tabac, de l'École du dos, ou plus récemment des campagnes de dépistage du cancer du sein auprès des hospitalières de la Région Grand-Est, etc.

SOYONS CONCRETS

L'exemple de l'opération Hôpital sans tabac :

Le Respadd, l'APHP et la MNH accompagnent les personnes en situation de vulnérabilité vers l'arrêt du tabac.

La MNH et ses partenaires accompagnent près de 400 fumeurs hospitaliers en situation de vulnérabilité et/ou précaires vers le sevrage tabagique à l'occasion du Moi(s) sans tabac. Cette expérience solidaire est soutenue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Elle consiste en la délivrance de traitements de substitutions nicotinique gratuits (cigarette électronique, patches de nicotine) ainsi qu'un suivi individualisé des personnes afin de les accompagner dans l'arrêt définitif de la consommation de tabac.

SOYONS CONCRETS

L'exemple de l'opération Octobre Rose :

En région Grand-Est, La MNH en association avec la Ligue Contre le Cancer, met en place des opérations de dépistage du cancer du sein.

En novembre 2022, la MNH et la Ligue Contre le Cancer, conscientes de la nécessité d'augmenter le taux de recours et la sensibilisation des hospitalières aux campagnes de dépistage du cancer du sein, ont mis en place une opération de distribution de kits d'autopalpation pour les agentes hospitalières de nuit de plusieurs établissements hospitaliers du Grand-Est.

Une véritable opération de « aller vers » une population qui, du fait du travail de nuit, est plus exposée que la moyenne aux risques de développement de ce type de pathologie.

ACTION [8]

Former l'encadrement des hospitaliers à la médiation en santé et à la prise en charge des risques psychosociaux

Phosphoria⁶ est une filiale de la MNH, spécialisée depuis 26 ans dans la formation continue des professionnels du secteur sanitaire et médico-social. Pleinement consciente des enjeux actuels de l'hôpital, elle a conçu un catalogue de formations

spécifiquement dédiées à l'encadrement et au management, dont une partie est tournée vers la médiation et le repérage ainsi que la prise en charge des risques psychosociaux des équipes soignantes par leurs managers.

⁶ www.phosphoria-formation.fr



CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [6]

Créer le dispositif numérique « Mon Pass Prévention MNH ».



En matière de prévention, l'enjeu est que les personnes concernées recourent de façon effective aux dispositifs proposés.

Afin de développer concrètement le taux de recours de nos adhérents aux mesures de prévention de l'Assurance Maladie et de la MNH, **la MNH s'engage** à développer un dispositif numérique dont le but sera d'inciter ses adhérents hospitaliers à s'inscrire dans une démarche de prévention et de promotion de la santé.

L'outil sera disponible, pour tous nos adhérents, sur leur espace adhérent et leur application mobile MNH. « Mon Pass Prévention » regroupera dans un

premier temps l'ensemble des dispositifs de prévention de l'Assurance Maladie, puis permettra dans un second temps d'alerter les adhérents de leur éligibilité aux différents dispositifs de prévention de l'Assurance Maladie, comme ceux proposés par la MNH elle-même, et ce tout au long de la vie.

« Mon Pass Prévention » sera notamment adossé aux trois rendez-vous prévention créés par la loi de financement de la sécurité sociale 2023 (voir engagement n°7). Il ambitionnera, à terme, d'inclure les adhérents hospitaliers de la MNH dans un véritable parcours de prévention et de promotion de la santé personnalisé.

ENGAGEMENT [7]

Accompagner la montée en charge des 3 rendez-vous prévention aux âges clés de la vie par une véritable politique du « aller-vers » nos adhérents.

La MNH s'engage à accompagner, dès 2023, la montée en charge des rendez-vous prévention aux 3 âges clés de la vie mises en place par la loi de financement de la sécurité sociale, à travers une véritable politique de « aller vers » ses adhérents éligibles.

Outre la création de l'outil dédié « Mon Pass Prévention », la MNH mobilisera tous ses supports de contacts directs et indirects avec ses adhérents afin de les informer et de les inciter à avoir recours à ces rendez-vous prévention.

Elle adressera, par exemple, des notification et mailing à ses adhérents lorsqu'ils deviennent éligibles au dispositif et elle organisera des campagnes de sensibilisation, notamment grâce à ses délégués à la prévention et à la promotion de la santé au sein des établissements hospitaliers. Elle formera également ses collaborateurs afin qu'une véritable « culture de la prévention en santé » irrigue ses actions.

ENGAGEMENT [8] « JEUNES HOSPITALIERS »

Expérimenter l'intégration de formations sur sa propre santé au sein de programmes pédagogiques des étudiants en santé et adaptées aux réalités de leurs futurs métiers.

La MNH s'engage à expérimenter, avec un ou plusieurs IFSI et/ou IFAS volontaires, la mise en œuvre de modules de formations sur sa propre santé, intégrés dans le cursus scolaire des étudiants tout au long de l'année universitaire 2023-2024. L'objectif de la MNH sera d'informer, de

responsabiliser et d'impliquer les futurs hospitaliers, dès leur formation initiale, dans une démarche personnelle de prévention en santé offensive. Il s'agit là d'un enjeu majeur, afin de faire de la nouvelle génération d'hospitaliers une génération formée, informée, sensibilisée et actrice de sa propre santé.

ENGAGEMENT [9] « JEUNES HOSPITALIERS »

Renforcer les actions de prévention sur la santé sexuelle et sur la contraception.

La MNH s'engage à contractualiser des partenariats avec les bureaux des étudiants et associations étudiantes afin de mener des animations dédiées à la santé sexuelle, alors que les infectieux sexuellement transmissibles sont en forte recrudescence des dernières années. Ces partenariats porteront également sur la mise en œuvre d'animations dédiées à la contraception.

Outre les actions qu'elle conduira elle-même, la MNH pourra former, financer et équiper les représentants

étudiants qui pourront devenir, à terme, les porteurs de ces actions de prévention pour renforcer notre politique du « aller-vers » au sein de la population estudiantine. S'agissant de la contraception, une attention toute particulière sera portée à la promotion équilibrée de tous les dispositifs de contraception, masculins comme féminins, à l'heure où la charge de la contraception revient encore trop souvent exclusivement aux femmes.

ENGAGEMENT [10] « JEUNES HOSPITALIERS »

Organiser le 1^{er} hackathon dédié à l'amélioration de la santé des soignants.

La MNH s'engage à organiser, dès 2023, le premier hackathon pour l'amélioration de la santé des soignants.

Il sera ouvert à tous les étudiants en santé, toutes filières et professions confondues, afin de les sensibiliser à la prévention de leur propre santé

et coconstruire, avec eux, des expérimentations / solutions concrètes à mettre en œuvre. Ses résultats seront largement partagés, et notamment mis à disposition de toute la communauté hospitalière sur la bibliothèque d'initiatives que nous nous engageons à créer (voir engagement n°2).

NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION [4]

Mettre en œuvre la réforme de la protection sociale complémentaire en portant une véritable ambition sur la prévention santé.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des hospitaliers constituera une avancée majeure dans leur prise en soins et dans leur prévention en santé.

S'agissant de sa mise en œuvre, prévue au 1^{er} janvier 2026, un point d'attention particulier devra être porté sur l'inclusion de la prévention dans le panier de soins minimal qui sera offert aux hospitaliers.

On perçoit sans difficulté l'importance de déployer largement des actions de prévention envers cette population professionnelle particulière qui a tendance à délaissé sa propre santé. Grâce à la réforme de la PSC, les organismes complémentaires tels que la MNH pourront être des partenaires précieux de l'hôpital public en la matière, aux côtés des services de santé au travail.

PROPOSITION [5]

Instaurer dès 2023, une participation forfaitaire mensuelle de 15 euros à la complémentaire santé des hospitaliers, en amont de la réforme de la PSC.

À l'instar de la Fonction Publique de l'État (FPE), nous proposons de mettre en place une participation forfaitaire mensuelle de 15 € au bénéfice de tous les agents de la FPH pour le financement de leur complémentaire santé, à compter de 2023 et jusqu'à la mise en œuvre effective de la réforme de la PSC au 1^{er} janvier 2026.

Cette « réforme avant la réforme » constituerait une

attention remarquable et remarquée à la situation des hospitaliers.

Elle indiquerait que deux de leurs préoccupations majeures ont bien été comprises et entendues : la dégradation de leur santé et leurs difficultés de pouvoir d'achat. Elle rétablirait par ailleurs une véritable équité de traitement entre les versants de la Fonction Publique.

PROPOSITION [6]

Accélérer l'ouverture des négociations sur la mise en œuvre de la réforme de la PSC.

La MNH propose d'inciter les partenaires sociaux hospitaliers, État, employeurs publics hospitaliers, organisations syndicales représentatives et associations d'élus, à ouvrir dès 2023 les négociations sur la mise en œuvre effective de la réforme de la PSC.

Si le 1^{er} janvier 2026, date d'application effective de la réforme, semble être encore lointaine, cette réforme

ne pourra être mise au service de l'amélioration de la santé des hospitaliers qu'à la condition de tenir compte d'un certain nombre de points de vigilance et d'écueils qui méritent d'être évités. Le dialogue social doit pleinement jouer son rôle dans cet objectif. Le temps qui lui est offert doit, dès à présent, être mis au service de la réussite de la réforme pour les hospitaliers et l'hôpital.

PROPOSITION [7]

Inclure obligatoirement un volet santé des hospitaliers dans les projets d'établissement.

La Fonction publique hospitalière est assez mal « servie » en ce qui concerne la santé de ses professionnels. Ainsi, les projets d'établissements et leur volet social ne contiennent aucune disposition obligatoire en ce qui concerne la santé des hospitaliers.

Or, nous le savons désormais, celle-ci constitue un axe prioritaire d'actions à mettre en œuvre pour les pouvoirs publics, comme pour l'ensemble des employeurs publics hospitaliers, en faveur de la réduction de l'absentéisme pour raison de santé, de la fidélisation des agents ou encore de l'attractivité des métiers de l'hôpital.

Les implications d'un volet santé dans les projets

d'établissement sont nombreuses et vont du bien-être au travail, en passant par la prévention des risques et des maladies auxquels sont exposés les hospitaliers, jusqu'à l'amélioration de l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle. Celui-ci permettra de coordonner et potentialiser l'action de l'ensemble des acteurs : ressources humaines, encadrement, services de santé au travail, organismes complémentaires santé et prévoyance, etc. Il est à souligner que la création de ce nouveau volet santé des hospitaliers dans les projets d'établissement devra être accompagné de mesures concrètes permettant à l'hôpital public de renforcer les services de santé au travail.

PROPOSITION [8]

Refondre les parcours professionnels à l'hôpital.

La MNH propose d'ouvrir, sans délai, entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, un chantier de refonte des parcours professionnels à l'hôpital afin de mieux tenir compte de la pénibilité des métiers et de leur impact sur la santé des agents,

et mieux anticiper les enjeux de reclassement, de reconversion, d'adaptation du temps de travail et d'évolution professionnelle, à toutes les étapes de la vie, de l'embauche à la retraite.

PROPOSITION [9]

Inclure la santé des hospitaliers dans les maquettes de formation des professionnels de santé (IFSI, IFAS, Facultés de médecine, etc.), ainsi que de leur encadrement (EHESP, écoles de cadres, etc.).

Pour améliorer la santé des hospitaliers, la MNH propose de sensibiliser, dès leur formation, les futures générations de professionnels. Afin qu'ils se saisissent des bons gestes de prévention et comprennent au mieux les risques auxquels ils seront confrontés au quotidien, l'intégration de

modules dédiés dans les maquettes de formation nous paraît nécessaire, tant pour les futurs professionnels de santé que leurs futurs encadrants. Elle permettra par ailleurs l'émergence d'une véritable culture commune pour mieux prendre en compte collectivement la santé des hospitaliers.



ACTION [3]



SE MOBILISER IMMÉDIATEMENT POUR LA SANTÉ DES HOSPITALIÈRES EN MULTIPLIANT LES ACTIONS CONCRÈTES.

C'est une évidence qui a parfois tendance à être oubliée : les hospitaliers sont, en réalité, en très large majorité des hospitalières. Les femmes représentent ainsi 78,1% des effectifs de l'ensemble de la Fonction Publique Hospitalière, une proportion qui augmente tendanciellement ces dernières années. Le secteur des EHPAD publics est encore plus féminisé : 88% des agents sont des femmes.

Nous devons plus que jamais tenir compte de cette réalité dans l'approche de nos actions en faveur de l'amélioration de la santé des hospitaliers, en tant que mutuelle affinitaire, ainsi que dans nos politiques publiques. Les femmes du soin ont des besoins spécifiques en matière de santé. La place essentielle qu'elles occupent au sein des hôpitaux implique de déployer un volet de mesures adaptées et qui leur sont dédiées.

ACTION [9]

Remboursement généralisé de la contraception.

La contraception a été un élément contributif de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais également un outil de protection contre les maladies sexuellement transmissibles, en ce qui concerne l'utilisation du préservatif. Toutefois, la responsabilité de la contraception repose encore trop souvent sur les femmes.

La MNH a fait le choix, de longue date, de rembourser l'ensemble des modes de contraception, féminins et masculins. Elle accorde à ses adhérents un forfait annuel de 30 ou 40 €, en fonction de leur niveau de garanties, applicable pour la pilule contraceptive, les dispositifs intra utérin, le préservatif, les spermicides, etc.

ACTION [10]

Accompagnement des femmes bénéficiaires de notre action sociale ayant été atteintes d'un cancer pour prendre en charge les dépenses afférentes.

Le cancer est une maladie extrêmement invasive, physiquement et psychologiquement, notamment pour les femmes, dont la féminité et l'intimité sont souvent atteintes.

Or, si les actions curatives sont, fort heureusement, bien prises en charge financièrement, et les patientes bien accompagnées dans ce domaine, les dépenses afférentes sont lourdes et peu prises en compte. Pourtant, les prestations de confort sont absolument essentielles dans l'accompagnement de la personne malade et participent à la fois à son mieux-être et à son parcours de convalescence et de résilience.

Le niveau de vie et de rémunération peut constituer un frein à leur recours et une éventuelle

perte de chance indirecte face à la maladie. Pour toutes ces raisons, la MNH a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifiquement dédié aux femmes bénéficiaires de son action sociale. Au-delà des prestations remboursées par l'Assurance Maladie et par ses contrats de complémentaire santé, la MNH prend en charge pour ces femmes une large palette de dépenses afférentes telles que les prothèses capillaires, les prothèses mammaires, la lingerie post-opératoire en cas de mastectomie, les produits d'hygiène adaptés, les médicaments ou les produits améliorant le confort durant les traitements, ou encore la minoration du reste à charge dans le cadre du recours à une aide à domicile.

ACTION [11]

Soutien de la Fondation MNH aux initiatives destinées à agir pour la santé des femmes.

La Fondation MNH accompagne financièrement des initiatives visant à améliorer la santé des femmes. Son champ d'intervention est large. Elle priorise les actions concrètes et aux bénéfices

mesurés pour les patientes concernées. Depuis 2019, la Fondation MNH accompagne 30 projets, à hauteur de 2 481 000 millions d'euros.

SOYONS CONCRETS

Le collectif de lutte contre le cancer du sein chez les jeunes femmes, soutenu par la Fondation MNH



L'association *Jeune & Rose* a créé un collectif de jeunes femmes, touchées par le cancer du sein, qui accompagne les patientes, alerte les professionnels de santé sur les problématiques propres aux moins de 45 ans et sensibilise les jeunes filles.

L'action de *Jeune & Rose* s'articule autour de trois grandes actions. Pilotée par des patientes avec le soutien et l'implication de professionnels de santé, l'association entend lutter contre l'isolement des jeunes patientes, faire connaître les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent et aider les plus jeunes à mieux appréhender cette pathologie pour mieux s'en prémunir. Elle joue pour cela la carte de l'humour avec un ton décalé dans la communication sur ses actions.

Sa première action, baptisée *Télééton*, illustre parfaitement son approche. C'est un rendez-vous annuel qui a lieu en septembre-octobre et qui vise à communiquer auprès d'un large public sur le cancer du sein, la prévention et le dépistage à travers différents événements : ateliers de sensibilisation à l'autopalpation auprès d'étudiantes et de jeunes en situation de précarité, expositions, vernissages, concert, conférence, animation sur les réseaux sociaux...

SOYONS CONCRETS

Le projet Endométriose et douleurs (EndoDol), soutenu par la Fondation MNH



Le projet *EndoDol* a pour objet de valider de nouvelles pratiques non médicamenteuses, complémentaires de la chirurgie, pour

une meilleure prise en charge de l'endométriose et des douleurs chroniques associées.

EndoDol consiste à mettre en œuvre auprès de 90 patientes une prise en charge innovante de l'endométriose, avec une filière de soin coordonnée adoptant une approche non médicamenteuse, moyennant des techniques psychologiques et psychomotrices appliquées en groupe. Cette approche est complémentaire de l'action chirurgicale. Porté à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon par le service de Gynécologie-Obstétrique, la consultation Douleur Chronique et un psychologue, *EndoDol* doit ainsi permettre d'évaluer le bénéfice de cette prise en charge multidisciplinaire dans l'évolution des symptômes douloureux de l'endométriose et de la qualité de vie des patientes.

SOYONS CONCRETS

Accompagnement des professionnels de santé à la prise en charge des femmes en situation d'exclusion, soutenu par la Fondation MNH

ADSF accompagne les professionnels de santé à la prise en charge des femmes en situation d'exclusion, pour que toutes les femmes aient accès à la prévention et à des soins adaptés à leurs besoins en tenant compte de leur spécificité de genre.

Le projet de l'ADSF que nous soutenons, vise à proposer aux professionnels de santé un accompagnement en matière de santé des femmes en situation d'exclusion. Basé sur une approche médico-psychologique, sociale et sociologique, ce projet bénéficie de l'expérience de terrain de l'association, complétée par un comité d'experts en sociologie de la santé et de la précarité permettant de construire une offre de formation tout en améliorant les pratiques sur le terrain.

Concrètement, il s'agit de transmettre aux professionnels et bénévoles de l'aide sociale et de la santé les besoins et spécificités des femmes en situation d'exclusion et de précarité, la manière de prendre en charge ce public particulier, les actions à mettre en œuvre et les relais à actionner.



CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [11]

Déployer une politique de « aller vers » nos adhérentes pour promouvoir activement les campagnes de dépistage des cancers féminins (utérus et sein).

La MNH s'engage à utiliser tous ses supports de contacts directs et indirects avec ses adhérentes afin de les informer et de les inciter à se faire dépister et à intégrer les campagnes organisées par l'Assurance Maladie. Elle adressera, par exemple, des notifications et mailings ciblés à ses adhérentes éligibles

et elle organisera, au sein même des hôpitaux, des campagnes de sensibilisation, notamment grâce à ses délégués à la prévention et à la promotion de la santé. Bien entendu le dispositif « Mon Pass Prévention MNH » sera fortement mobilisé dans cet objectif (voir engagement n°5).

ENGAGEMENT [12]

Lutter contre la précarité menstruelle en prenant en charge financièrement les protections hygiéniques de nos adhérentes étudiantes.

La MNH s'engage à prendre en charge financièrement les protections hygiéniques de ses adhérentes ou ayants-droits étudiantes boursières de 18 à 25 ans. À date, la MNH compte 33 655 adhérentes ou ayants-droits sur ce segment d'âge.

Cet engagement sera financé par le budget action sociale de la MNH. Il représente près de 6 millions d'euros dédiés chaque année par notre mutuelle à nos adhérents en situation de précarité et/ou de handicap.

ENGAGEMENT [13]

Investir de nouveaux territoires de prévention pour la santé des femmes dont l'endométriose.

En janvier 2022, le Président de la République a fait de l'endométriose un enjeu de santé publique. De la même manière, les députés ont adopté, à l'unanimité, une proposition de résolution reconnaissant cette maladie comme Affectation longue durée (ALD). Mais elle reste malgré tout une maladie méconnue, parfois mal diagnostiquée et prise en charge de façon incomplète.

Elle suscite des douleurs complexes et invalidantes pour près de deux millions de Françaises et constitue la première cause d'infertilité. **La MNH s'engage** à sensibiliser ses adhérentes sur cette maladie, ainsi que les directions hospitalières et équipes d'encadrement afin de mieux accompagner les hospitalières face à cette maladie.

ENGAGEMENT [14]

Initier une campagne de sensibilisation à la vaccination HPV auprès de l'ensemble de nos adhérents.

Alors que la vaccination contre les HPV permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections à l'origine des cancers HPV induits, la couverture vaccinale n'est aujourd'hui en France que de 37,4 %.⁸

La MNH s'engage donc à informer et sensibiliser ses jeunes adhérents, garçons comme filles, et leurs parents, aux bénéfices de la vaccination HPV.

⁸ Couverture vaccinale des jeunes filles en 2021. Schéma complet à 16 ans. Chiffres Santé publique France, avril 2022.

ENGAGEMENT [15]

Organiser les 1^{ères} journées de formation dédiées à la santé des femmes de santé.

Alors que le monde de la santé est très majoritairement composé de femmes, les risques spécifiques auxquelles ces dernières sont exposées sont encore peu pris en compte par les établissements de santé. Les professionnelles de santé elles-mêmes connaissent mal les risques auxquels elles peuvent être confrontées : maladies cardio-vasculaires, cancer du sein, risque lors de la

grossesse, charge mentale et émotionnelle, etc. **La MNH s'engage** à organiser dès 2023 les 1^{ères} journées de formation sur la santé des femmes de santé, avec sa filiale Phosphoria, spécialiste de la formation des acteurs de la santé. Elles doivent permettre d'acculturer les actrices de la santé à une meilleure prévention de leur propre santé.

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [16]

Construire un catalogue de formations continues dédiées à la santé des hospitalières.

La MNH s'engage à construire des formations dédiées à la santé des femmes hospitalières, afin d'améliorer les politiques de santé au travail des

établissements à destination de ces dernières, dont les dispositifs et bonnes pratiques restent peu développés à ce jour.

SOYONS CONCRETS

Former les directions et managers hospitaliers à la prévention santé des hospitalières

Dans le cadre de sa stratégie de développement centrée sur les services aux hospitaliers et aux établissements de santé, la MNH a intégré Phosphoria, filiale spécialisée dans la formation continue des professionnels de santé. Phosphoria dispose de toutes les ressources afin de contribuer à transmettre les connaissances et pratiques permettant d'améliorer la santé des hospitalières. Les formations, mises en place dans le cadre de notre engagement n°16, offriront des outils d'actions opérationnels en matière de prévention pour les directions d'établissements et les managers hospitaliers.

ENGAGEMENT [17]

Initier une démarche de formation et de sensibilisation des hospitaliers, de leur encadrement et de leurs employeurs pour lutter contre la banalisation des violences sexistes et sexuelles à l'hôpital

L'hôpital est un lieu social comme un autre. Il n'est pas exempt de comportements violents à caractère sexiste et sexuel, à l'égard des femmes en général, et notamment des hospitalières elles-mêmes. Il est urgent de prévenir ces

comportements, à la racine, en formant et sensibilisant l'ensemble des hospitaliers. **La MNH s'engage** ainsi à lutter contre leur banalisation et leur invisibilisation.

SOYONS CONCRETS

Des modules de formation dédiés aux violences sexistes et sexuels

La filiale de formation de la MNH, Phosphoria, créera deux modules de formation/sensibilisation en exclusivement dédiée aux professionnels de santé.

Module 1 : « Identifier et alerter » : Former les agents hospitaliers à mieux identifier et alerter les femmes victimes des violences sexistes et sexuelles au sein des établissements.

Module 2 : « Accompagner » : Former les managers hospitaliers dans la prise en considération et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles au sein des établissements.

NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION [10]

Faire de la santé des hospitalières une priorité de l'action publique en y associant le Secrétariat d'État à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et les délégations parlementaires aux droits des femmes, sous l'égide du Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers.

Nous proposons que la santé des hospitalières fasse l'objet d'un volet spécifique et prioritaire de la mission du Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers. Dans ce cadre, il pourra s'appuyer notamment sur le Secrétariat d'État à l'Égalité

entre les Femmes et les Hommes, ainsi que sur la délégation parlementaire aux droits des femmes, dont la délégation au Sénat a par exemple récemment initié une mission d'information sur la « santé des femmes aux travail ».

PROPOSITION [11]

Intégrer spécifiquement la santé des hospitalières dans les plans d'égalité femme - homme des établissements hospitaliers.

Les plans d'égalité femme - homme des établissements hospitaliers sont de véritables outils au service de la lutte contre les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes, qui persistent malgré les avancées de ces dernières années. Si ces plans contiennent déjà un certain nombre de dispositions connexes à la santé des hospitalières, comme l'accompagnement

de la grossesse, ils n'intègrent pas le sujet de la santé des femmes dans sa globalité, alors même qu'elle constitue, par bien des égards, une source d'inégalités potentielles.

Nous proposons donc d'inclure la santé des femmes dans les plans d'actions égalité professionnelle des établissements comme thématique obligatoire.

PROPOSITION [12]

Lancer une campagne nationale de sensibilisation et d'action sur les violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la santé.

En dépit de la libération de la parole sur le sujet ces dernières années, les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les situations de sexisme quotidien continuent.

L'hôpital public, comme toute structure sociale, n'en est pas exempt. C'est ainsi qu'une étudiante en soins infirmiers sur 6 déclare avoir été victime d'agression sexuelle durant sa formation⁹. 32% des étudiantes en médecine déclarent quant à elles avoir été victimes de harcèlement sexiste et sexuel, et 15% avoir déjà

subi une agression sexuelle¹⁰. Il est désormais urgent d'agir pour préserver la santé physique et mentale de celles qui nous soignent.

Au-delà des dispositifs déjà existants, nous proposons une campagne nationale de sensibilisation et d'action pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la santé, associant l'ensemble des parties-prenantes de l'hôpital.



ACTION [4]



FAIRE DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES HOSPITALIERS UNE PRIORITÉ ...

... EN AGISSANT NOTAMMENT SUR L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE / VIE PERSONNELLE

L'Observatoire MNH « Les Français et l'hôpital public » révèle que 95% des actifs hospitaliers déclarent avoir besoin d'une aide : 83% déclarent avoir besoin d'une meilleure écoute de leur encadrement, 56% d'un soutien pour les troubles du sommeil et 50% d'une aide psychologique. Ces chiffres sont imposants et révélateurs d'une situation de la santé psychologique des hospitaliers déjà au-delà du critique. Nous en sommes très conscients au sein

de la MNH et nous avons déjà mis en place de nombreuses actions concrètes pour agir. Nous prenons 3 engagements complémentaires et nous portons également 3 propositions pour faire encore plus, et surtout mieux. Notre modèle de développement dans l'économie sociale et solidaire, qui a fait le pari d'activités complémentaires à nos activités historiques d'assureur mutualiste, prend ici tout son sens, s'il y avait encore besoin de démontrer son intérêt.



CE QUE LA MNH FAIT DÉJÀ

ACTION [12]

Accompagnement au soutien et à la prise en charge psychologique.

Depuis de nombreuses années, la MNH a fait de la santé psychologique de ses adhérents et des hospitaliers l'une de ses priorités. Cette action passe par différents leviers : une capacité

d'écoute et de soutien des hospitaliers face à leurs difficultés, mais aussi de remboursement de leurs soins psychologiques, au-delà des seuls dispositifs de l'Assurance Maladie.

SOYONS CONCRETS

Plateforme d'écoute psychologique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec SPS

La MNH a mis en place un partenariat avec l'association SPS afin de proposer un soutien psychologique gratuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'ensemble de ses adhérents.

Ainsi, ceux-ci disposent d'un large panel d'outils afin d'obtenir la profondeur d'aide dont ils ont besoin, de la simple ligne d'écoute à la consultation avec un psychologue, voire un médecin, à l'aide d'un outil d'orientation vers des prises en charges adaptées.

Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité, notamment pendant la crise Covid¹¹.

¹¹ Cahier#1 « Nous sommes hospitaliers » - Crise sanitaire Covid 19 - 10 mesures concrètes de la MNH

SOYONS CONCRETS

Prise en charge des soins psychologiques, y compris hors du parcours *MonPsy*.

Outre, un soutien distanciel continu, la MNH prend en charge les soins psychologiques de ses adhérents. Si elle s'inscrit bien évidemment dans le remboursement du ticket modérateur du parcours MonPsy depuis sa mise en œuvre en avril 2022, la MNH prend également en charge, jusqu'à 30 € par séance et 120 € par an, les consultations chez un psychologue en dehors de ce dispositif.

ACTION [13]

Mise à disposition d'un espace numérique pour nos adhérents dédié à la prévention du stress et d'actions de bien être au sein des hôpitaux.

La MNH a déployé un espace numérique « Votre espace relaxation », au sein duquel nos adhérents peuvent retrouver une large ressource de podcasts dédiés à la prévention du stress.

Cette plateforme audio propose des conseils et des

pratiques de relaxation adaptées au temps dont disposent nos adhérents : moins de 10 minutes, plus de 10 minutes et plus de 20 minutes.

www.podcasts.mnh.fr

ACTION [14]

Détection et prévention du risque de surendettement et accompagnement sur la base du volontariat de nos clients bancaires hospitaliers.

La MNH est le principal sociétaire de la Banque Française Mutualiste (BFM)¹². Créée il y a plus de 35 ans à l'initiative des mutuelles de la Fonction Publique, la BFM est la banque dédiée aux agents du service public, qui sont aujourd'hui 1,2 millions à lui faire confiance.

Au-delà de ses activités bancaires, la BFM met à disposition de l'ensemble de ses clients de véritables outils dédiés à la prévention du risque de surendettement.

C'est ainsi que la BFM travaille à la fois sur la détection, l'anticipation et le traitement des situations financières délicates de ses clients. L'identification de la clientèle fragile, dont peuvent

faire partie certains hospitaliers, est possible à différents moments de la vie, et notamment lors de la demande d'octroi d'un crédit. Lorsqu'une situation délicate est identifiée, la BFM est en mesure de proposer toute une série de solutions aux clients concernés : audit de la situation financière, médiation bancaire, accompagnement dans une démarche de désendettement, etc. La BFM travaille par ailleurs avec ses mutuelles sociétaires, dont la MNH, et son réseau associatif, afin de sensibiliser plus largement aux risques financiers autour de 4 thématiques : la banque au quotidien, le crédit à la consommation, la gestion du budget et le prêt immobilier.

¹² www.banquefrancaismutualiste.fr

CE QUE LA MNH FAIT DÉJÀ

ACTION [15]

Adapter les horaires d'ouverture de nos crèches hospitalières aux contraintes spécifiques des soignants, afin de participer l'équilibre vie pro-vie perso.

L'hôpital public accueille les patients 24h/24, 7j/7, quelle que soit leur situation ou condition. Cet idéal et ce dévouement de l'hôpital public au service de la santé des Français implique des conditions et horaires de travail atypiques pour les agents hospitaliers. Les hospitaliers, quels qu'ils soient, ont des horaires variables, des alternances jour/nuit, des week-ends travaillés, qui entraînent de fortes contraintes d'équilibre vie professionnelle-vie privée, et plus particulièrement chez les jeunes parents.

La sociologie des agents hospitaliers, avec une surreprésentation des familles monoparentales et une très large majorité de femmes qui continuent encore trop souvent de voir peser sur elles la garde des enfants, accentue également la nécessité d'agir en faveur d'un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle. Il est donc essentiel de proposer aux hospitalières et aux hospitaliers une offre de crèche, au plus près du lieu de travail et dont les horaires sont adaptés à leurs contraintes professionnelles, à la fois spécifiques et exigeantes.

 SOYONS CONCRETS

Les horaires d'ouverture atypiques des crèches MNH Services à l'Enfance.



Dans le cadre de son développement centré sur l'économie sociale et solidaire, la MNH a mis en place un réseau de crèches hospitalières, au service de l'équilibre vie pro - vie perso des hospitaliers et de leurs projets de parentalité.

Attentive à leurs contraintes professionnelles, les crèches hospitalières de notre filiale MNH Services à l'Enfance veillent à proposer des horaires d'ouverture atypiques. C'est notamment le cas dans notre crèche implantée au cœur du CHI de Créteil, qui est ouverte de 6 heures à 22 heures, bien au-delà des amplitudes horaires habituelles du secteur de la petite enfance.

Ce fonctionnement singulier nous permet de répondre à la fois aux exigences atypiques d'accueil des parents exerçant en milieu hospitalier, mais aussi aux besoins de stabilité des enfants pour grandir en toute sérénité tout au long de leurs premiers mois de vie.

Les crèches MNH Services à l'Enfance s'inscrivent dans un travail conjoint entre la MNH et des établissements hospitaliers dans la politique d'attractivité et de fidélisation de ces derniers. Elles jouent également un rôle puissant dans l'accompagnement du retour à l'emploi des agentes hospitalières à la fin de leur période de grossesse et au retour de leur congé maternité ou parental.

Cet accompagnement, à travers des horaires d'ouvertures adaptés et des places réservées aux enfants d'hospitaliers, représente souvent un soulagement pour ces derniers. Il peut indéniablement constituer un facteur de réduction importante de leur charge mentale.

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE

ENGAGEMENT [18]

Renforcer notre action sociale en faveur de nos adhérents, en mettant à leur disposition un accompagnement par des assistantes sociales dédiées.

Les hospitaliers comprennent une population particulièrement exposée à la précarité financière et aux fragilités sociales, avec une majorité d'agents de catégorie C en son sein. Le taux de non-recours particulièrement élevé aux aides publiques ou privées auxquelles ils pourraient prétendre constitue un véritable enjeu, comme pour l'ensemble de la population. Il s'agit de mieux faire connaître et mieux orienter ces derniers vers les dispositifs d'aides existants.

Dans ce contexte, **la MNH s'engage** à mettre en place un dispositif d'écoute et d'accompagnement social afin d'informer les adhérents MNH sur les aides de droit commun. Ce nouveau service, gratuit, permettra de joindre, grâce à un numéro spécial dédié, un assistant social spécifiquement formé. Cet accompagnement sera personnalisé, avec un assistant social référent unique pour chaque adhérent sollicitant le dispositif.

 SOYONS CONCRETS

Un premier pilote d'accompagnement social de nos adhérents dès 2023

La MNH lancera ce nouveau dispositif d'accompagnement social, en partenariat avec l'entreprise Responsage, spécialiste de l'accompagnement social à distance. Ce service sera accessible à tous ses adhérents. Un pilote d'expérimentation sera lancé dès le mois d'avril 2023 afin d'évaluer son efficacité, notamment dans sa capacité à cibler les adhérents les plus vulnérables et exposés aux problématiques de non-recours à l'aide sociale.

ENGAGEMENT [19]

Lutter contre l'isolement et favoriser la solidarité intergénérationnelle grâce à la mobilisation de nos élus, afin que notre réseau mutualiste facilite la création de liens avec et entre les jeunes et les retraités hospitaliers.

Le mouvement mutualiste est un lieu d'engagement concret pour nos adhérents, qu'ils soient actifs ou retraités, à travers l'action bénévole qu'il permet. Au-delà de son rôle de complémentaire santé et prévoyance, la MNH est un lieu d'échange intergénérationnel fort, qui participe à la cohésion sociale et la lutte contre l'isolement des hospitaliers. La mutuelle est dirigée, depuis plus de 60 ans, par des hospitaliers, aides-soignantes, infirmiers, ouvriers hospitaliers, personnels de direction, sage-femmes, cadres de santé, retraités ou actifs... La MNH s'est organisée afin de leur offrir un lieu d'action commune au service de la santé de leurs pairs, de

les accompagner dans une montée en compétence progressive et dans une démarche d'émancipation tout au long de leur engagement mutualiste, a contrario de tous les déterminismes sociaux. Afin de renforcer la solidarité intergénérationnelle de notre démocratie mutualiste, les élus de la MNH ont adopté un nouveau statut de bénévole non-élu au sein de la mutuelle.

La MNH s'engage donc, avec ce nouveau statut de bénévole non-élu, à favoriser l'engagement bénévole des jeunes générations et des retraités, dans l'objectif, notamment, de lutter contre l'isolement et de favoriser les liens entre hospitaliers par l'action.

CE QUE LA MNH S'ENGAGE À FAIRE



SOYONS CONCRETS

Assurer la transmission intergénérationnelle de l'engagement mutualiste, au service des hospitaliers et de leur santé

Le statut de bénévole non-élu a pour objectif de répondre aux attentes des nouvelles générations, à la recherche d'un engagement plus court et plus concret, en leur permettant de s'engager sans pour autant subir, dès le départ, les obligations d'un mandat électif de 6 ans en tant qu'élu mutualiste. Ce statut permettra également une démarche de formation et de transmission intergénérationnelle avec les élus mutualistes déjà en fonction, dans le but de renouveler, au fil des années, les instances dirigeantes de la MNH. Une démarche de « aller-vers » les jeunes professionnels ou étudiants, y compris isolés et précaires, avec un objectif clair de cooptation pour bâtir dès à présent l'avenir de la mutuelle affinitaire des hospitaliers.

ENGAGEMENT [20]

Expérimenter la formation des futurs professionnels de santé, dès leurs études, aux premiers secours en santé mentale, pour développer la capacité de pair-aidance entre professionnels.

La confrontation quotidienne des hospitaliers aux violences psychologiques, qu'elles soient institutionnelles, venant des patients ou dues au déséquilibre de leur équilibre vie pro - vie perso, nécessite d'être appréhendée dès leur formation initiale, en les sensibilisant à la question, parfois tabou, de leur santé mentale et sortir de l'idée reçue qu'il faudrait être « forts » pour soigner les autres : la souffrance que les hospitaliers peuvent connaître est légitime. Plus encore, les hospitaliers seront toujours les

mieux placés pour parler à d'autres hospitaliers. Ils constituent en cela une première aide possible pour leurs pairs, ce dès les premiers signes d'émergence d'une détresse psychologique. Leur intervention peut ainsi renforcer l'efficacité de l'ensemble des actions de prévention en santé psychologique. **La MNH s'engage** donc à expérimenter un module de formation aux premiers secours en santé mentale auprès des étudiants hospitaliers, et soutenir ces derniers dans la mise en place d'un dispositif de pair-aidance adapté.

NOS PROPOSITIONS POUR L'HÔPITAL

PROPOSITION [13]

Institutionnaliser un soutien psychologique collectif et/ou individuel au sein de l'hôpital, avec l'appui de cellules dédiées, externes à l'établissement.

Un soutien psychologique dédié aux hospitaliers existe déjà dans certaines structures hospitalières, notamment en psychiatrie, avec l'intervention de psychologues externes à l'établissement, qui constituent un tiers de confiance et un appui pour les équipes et les agents eux-mêmes dans la

régulation de leurs relations et de leurs pratiques. Notre proposition vise à généraliser ce soutien psychologique et à en faire un objectif majeur des politiques de santé au travail au sein des établissements publics hospitaliers, du sanitaire comme du médico-social.

PROPOSITION [14]

Créer des actions de service civique spécifiquement dédiées à la prévention des risques psychologiques des jeunes hospitaliers, dans une démarche de pair-aidance.

La prévalence de la souffrance psychologique est en forte hausse, particulièrement chez les jeunes depuis la pandémie. Souvent non prise en compte au sein de la population hospitalière, ce constat doit inciter à agir vite et fort dans ce domaine. Nous

proposons que la mission du Haut-Commissaire à la santé des hospitaliers lui permette de mobiliser des outils préexistants, à l'instar du service civique, afin de s'engager dans une démarche de pair-aidance, particulièrement auprès des jeunes hospitaliers.

PROPOSITION [15]

Dédier une partie de la politique d'amélioration de la santé des hospitaliers et des fonds qui y seront dédiés à la réduction de toutes les formes de violences au sein de l'hôpital.

Bien souvent cantonnée au seul rapport patients/soignants, la réalité des violences à l'hôpital s'avère plus complexe et ample, qu'elles interviennent par le biais d'actions volontaires ou non : violences institutionnelles, violences parfois entre hospitaliers, violence induite par l'exercice même de ces métiers, confrontés à la mort, à la souffrance, au deuil, aux difficultés sociales... Cette exposition à la violence est par ailleurs

accentuée par une forme de culture du tabou dans la gestion émotionnelle de la souffrance des hospitaliers. Il nous faut libérer la parole au sein des hôpitaux pour mieux atténuer et traiter cette violence. Nous proposons donc qu'un financement spécifique de la politique d'amélioration de la santé des hospitaliers soit consacré à la réduction des violences à l'hôpital, quelles qu'elles soient.

Informations

EN SAVOIR PLUS SUR LA MUTUELLE NATIONALE DES HOPITALIERS

« La MNH, ce sont des hospitaliers qui protègent les hospitaliers depuis plus de 60 ans, avec la performance d'un assureur, accentuée par les valeurs éthiques d'une mutuelle, renforcée par l'expertise d'un acteur affinitaire. »

Benoit Fraslin

► *Président de la MNH*

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers a été fondée le 1^{er} février 1960, par des hospitaliers qui avaient l'ambition de couvrir solidairement leurs besoins de protection en santé. La MNH est la mutuelle affinitaire de référence du monde de la santé et du social, spécialiste de la couverture complémentaire santé et de la prévoyance des hospitaliers. La mutuelle a construit son action sur l'efficacité et la détermination à défendre, sans compromis, le pouvoir d'achat et le bien-être des hospitaliers.

Elle agit pour améliorer les conditions et les parcours de vie de ses adhérents, en protégeant l'enfance, la famille, les personnes âgées, handicapées ou en situation de vulnérabilité. En 2013, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers a engagé une transformation unique dans le secteur des mutuelles et a créé, en 2018, le groupe MNH, qui développe une offre globale de services totalement dédiée aux professionnels de santé et à leurs établissements. La Mutuelle Nationale des Hospitaliers compte 1 million de bénéficiaires en santé et prévoyance.

Nous contacter

Robin Mor, Directeur des affaires publiques : robin.mor@mnh.fr

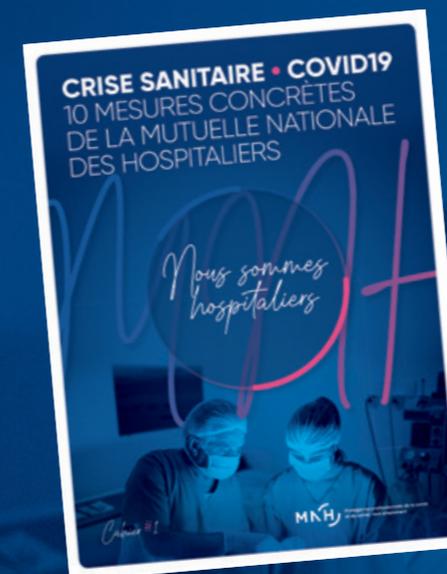
 06 45 51 72 05

Nous sommes hospitaliers

NOUS SOMMES HOSPITALIERS LES DÉCRYPTAGES DE LA MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS

Nous sommes hospitaliers - Les décryptages de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, est une collection qui propose régulièrement de faire le point sur un sujet lié aux enjeux de santé et plus particulièrement aux sujets qui concernent directement les hospitaliers. Il s'agit d'une prise de parole inédite pour la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, la mutuelle affinitaire du monde hospitalier, des professionnels de santé, du médico-social et du social. Elle souhaite ainsi faire partager ses approches, singulières sur bien des sujets, fondées sur son positionnement original. Résistante aux tendances à la concentration dénuée de sens du secteur de l'assurance, militante par nature, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers porte une voix résolument différente mais qui fait écho aux attentes d'une société où la tension et le repli sur soi ont malheureusement tendance à prendre le pas sur une vision collective et humaniste de l'avenir.

Déjà parus



CRISE SANITAIRE - COVID-19, 10 MESURES CONCRÈTES DE LA MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS

Ce premier numéro de « Nous Sommes Hospitaliers » est consacré à un retour d'expérience de la crise Covid, vue par les acteurs engagés de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers. En creux, on perçoit dans ces actions qu'une vision plus solidaire de la société, tournée vers l'humain, est encore possible, pour peu que l'on fasse confiance aux acteurs comme la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, farouchement ancrés dans les valeurs fondatrices du mutualisme et de l'économie sociale et solidaire.

Déjà parus

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE, 16 PROPOSITIONS DE LA MNH DESTINÉES À MIEUX PROTÉGER LES HOSPITALIERS

Un deuxième numéro consacré aux enjeux de la réforme de la protection sociale de la fonction publique hospitalière. Il met en exergue des points d'attention dont certains apparaissent cruciaux pour la réussite de cette réforme qui constitue une avancée sociale majeure pour les hospitaliers. Pour autant, il convient que leurs spécificités soient pleinement prises en compte. C'est dans cet esprit de protection des hospitaliers que la Mutuelle Nationale des Hospitaliers porte 14 propositions, concrètes, opérationnelles, fondées sur les réalités du terrain.



OBSERVATOIRE MNH, L'HÔPITAL PUBLIC S'IMPOSE COMME UN ENJEU DE SOCIÉTÉ ET POLITIQUE MAJEUR

Le troisième numéro est consacré au décryptage des résultats de l'Observatoire de la santé MNH dédié à la relation entre les français et l'hôpital public, quelques semaines avant les élections présidentielles de 2022. Malgré ses difficultés chroniques et l'inquiétude que suscite l'avenir de l'hôpital public, l'Observatoire MNH révèle le profond attachement des français à l'hôpital public, et leur confiance dans sa capacité à réaliser pleinement ses missions. À travers des témoignages d'hospitaliers et d'experts, la MNH donne également la parole à ceux qui vivent l'hôpital au quotidien, dans une approche humaniste, afin de mieux comprendre les attentes des agents hospitaliers et le regard qu'ils portent sur leur engagement au service de la population.

À paraître

Notre prochain cahier de la collection « Nous sommes hospitaliers » sera dédié aux hospitalières. Trop souvent invisibilisées, elles sont pourtant le cœur du fonctionnement de notre système de santé, et particulièrement de l'hôpital public. À travers des témoignages sur leur engagement et sur leur quotidien, de femmes, et d'hospitalières, nous souhaitons leur rendre hommage et recueillir la parole de celles qui ont décidé de dédier, le plus souvent dans l'ombre, leur engagement professionnel au service public de la santé.

Nous sommes hospitaliers

« Nous croyons en l'avenir de notre service public hospitalier à la française.

Afin de se donner un nouveau souffle, il doit d'abord renouer avec la confiance de ses agents et professionnels. Leur santé est le premier pilier de cette reconstruction. »

Nous sommes hospitaliers

Notre défi immédiat doit être de travailler au mieux-être des hospitaliers. Ce nouveau Cahier « Nous sommes hospitaliers » propose 15 actions, d'ores et déjà mises en œuvre au sein de la MNH. Il porte 20 engagements supplémentaires pour la santé des hospitaliers qui seront directement assumés par la MNH ou ses filiales. Nous proposons également aux décideurs publics de réfléchir à nos 15 propositions pour la santé des hospitaliers, dont le fil conducteur est la rapidité de mise en œuvre. Nous avons écarté l'accessoire afin de nous concentrer sur l'essentiel. Nous avons également misé sur le « rendre compte ». Ainsi, nos engagements et actions seront évalués afin d'être corrigés ou renforcés. Pour la santé des hospitaliers, **la MNH s'engage.**

www.mnh.fr

[@MNHmutuelle](https://twitter.com/MNHmutuelle)

MNH Mutuelle Nationale
des Hospitaliers